

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORG

ORDONNANCES SOUVERAINES
Lois & DécretsDIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DE LA
PRINCIPAUTÉ DE SEBORG

D.I.L.A.P.S

DÉPARTEMENT DE LA SÛRETÉ NATIONALE

ANNONCE N° 15

D-2020/11-01

Portant création de la Blockchain de l'Etat-nation de la Principauté de Seborga**Vu la Constitution ;**

Nous, Nicolas 1^{er}, Prince Souverain de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

DÉCRÉTONS

La création de la Blockchain de l'Etat-nation de la Principauté de Seborga

Article premier : Dans le cadre du développement de sa e-Administration décentralisée, l'Etat-nation de la Principauté de Seborga se dote de sa propre blockchain nommé **POP BLOCKCHAIN** (Proof Of Participation Blockchain).

Article 2 : La PoP Blockchain étant une « Blockchain Nation », est ainsi également nommée la **GOVCHAIN** de l'Etat-nation de la Principauté de Seborga.

Article 3 : Le présent décret prend effet immédiatement et sera publié au Journal Officiel Electronique de la Principauté de Seborga.

Signé le 20 octobre 2020 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 16

D-2020/11-02

Portant création du Réseau social de l'Etat-nation de la Principauté de Seborga

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2020/11-01 sur la création de la Blockchain de l'Etat-nation de la Principauté de Seborga ;

Nous, Nicolas 1^{er}, Prince Souverain de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

DÉCRÉTONS

Article premier : La création de DEX Chat, le Réseau social de l'Etat-nation de la Principauté de Seborga

Article 2 : DEX Chat, est un réseau social décentralisé et Supranational, basé sur l'architecture de la POP BLOCKCHAIN.

Article 3 : Le présent décret prend effet immédiatement et sera publié au Journal Officiel Electronique de la Principauté de Seborga.

Signé le 27 octobre 2020 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 17

D-2020/11-03

Portant création du Système de Vote digital de l'Etat-nation de la Principauté de Seborga

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2020/11-01 sur la création de la Blockchain de l'Etat-nation de la Principauté de Seborga ;

Nous, Nicolas 1^{er}, Prince Souverain de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

DÉCRÉTONS

Article premier : La création de POP VOTE, le système digital de vote de l'Etat-nation de la Principauté de Seborga.

Article 2 : POP VOTE (Proof of Participation VOTE), est le système de vote digital décentralisé et Supranational à usage interne et externe, basé sur l'architecture de la POP BLOCKCHAIN.

Article 3 : Le présent décret prend effet immédiatement et sera publié au Journal Officiel Electronique de la Principauté de Seborga.

Signé le 2 novembre 2020 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 18

D-2020/11-04

Portant abrogation du décret n° D-2016/03-01

Vu la Constitution ;

Nous, Nicolas 1^{er}, Prince Souverain de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

DÉCRÉTONS

Article premier : L'abrogation du Décret n° D2016/03-01 portant création de structures Commerciale et Financière devant relancer l'Économie de la Principauté Souveraine, Indépendante et Neutre de Seborga.

Article 2 : Le présent décret prend effet immédiatement et sera publié au Journal Officiel Electronique de la Principauté de Seborga.

Signé le 19 novembre 2020 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 19

D-2020/11-05

Portant création de l'Université Digitale de l'Etat-nation de la Principauté de Seborga

Vu la Constitution ;

Nous, Nicolas 1^{er}, Prince Souverain de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

DÉCRÉTONS

Article premier : La création de l'Université Digitale de l'Etat-nation de la Principauté de Seborga.

Article 2 : Le nom officiel de l'Université Digitale décentralisée est la « Cryptotech University ».

Article 3 : Le nom du « back office administratif » du site web officiel est la « Cryptotech Academy ».

Article 4 : Le présent décret prend effet immédiatement et sera publié au Journal Officiel Electronique de la Principauté de Seborga.

Signé le 20 novembre 2020 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 20

D-2020/11-06

Portant création de la Seborga Digital Bank

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2020/02-01 portant création de la monnaie numérique souveraine supranationale « Luiginocoin » ;

Vu le Décret N°2020/02-03 portant création de la monnaie numérique souveraine « Luigicoin » ;

Vu le Décret N°2020/11-01 portant création de la Blockchain de l'Etat-nation de la Principauté de Seborga ;

Nous, Nicolas 1^{er}, Prince Souverain de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

DÉCRÉTONS

Article premier : La création de la Seborga Digital Bank (S.D.B.), la banque décentralisée et supranationale de l'Etat-nation de la Principauté de Seborga.

Article 2 : Le site web et son application mobile « Seborga Digital Bank » architecturée sur la POP Blockchain, représentent les supports bancaires officiels de crypto-monnaie de l'État-nation de la Principauté de Seborga et donnent accès à une variété de services financiers et commerciaux.

Article 3 : La Seborga Digital Bank possède sa propre plateforme d'échanges de crypto-monnaies, crypto-devises et devises FIAT, pour une conversion en Luiginocoin (SPL) et Luigicoin (LUI).

Article 4 : Le présent décret prend effet immédiatement et sera publié au Journal Officiel Electronique de la Principauté de Seborga.

Signé le 20 novembre 2020 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}